

PROJET DE VŒU « DUMISTES »

Le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale a formulé un vœu à l'occasion de la séance plénière du 1er mars 2017 pour une revalorisation de la filière enseignement artistique.

Puis le 26 septembre 2018, il a adopté à l'unanimité le rapport sur la « Filière enseignement artistique ».

Ce vœu et ce rapport s'inscrivaient dans un contexte de forte dégradation des conditions d'emploi et de déroulement de carrière des agents exerçant des missions d'enseignement artistique mais également de mutations de l'environnement territorial en terme de politique publique culturelle, de structuration institutionnelle et de dotations de l'Etat.

Cette démarche a conduit à la production de 24 propositions pour l'ensemble de la filière enseignement artistique.

Le rapport attirait particulièrement l'attention sur la situation des DUMISTES, titulaires du Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants.

« Les DUMISTES n'ont, à ce jour, aucune possibilité d'évolution de carrière vers un grade de professeur, car leur discipline n'existe pas dans le cadre d'emplois de professeur, aucun diplôme n'est reconnu en ce sens ».

« Depuis l'origine, le métier de DUMISTE est beaucoup plus proche des responsabilités, de l'autonomie et de la formation des PEA. Il n'est pas normal qu'aucune progression de carrière vers ce grade ne leur soit ouverte. Il est donc urgent de reclasser les DUMISTES en catégorie A ».

Plusieurs années plus tard, ce constat et cette préconisation revêtent toujours la même acuité. Comme l'a démontré l'audition de la Fédération Nationale des Musiciens Intervenants en Education artistique et culturelle, le 26 octobre 2021 par la Formation spécialisée n°3 chargée des questions statutaires du CSFPT.

Par le présent vœu, le CSFPT interpelle le gouvernement quant à l'ensemble des préconisations de son rapport du 26 septembre 2018, porté par Jésus DE CARLOS et plus particulièrement, celles relatives aux 5000 DUMISTES, fonction féminisée à 70%.